



Bruges

Le 16/05/2025
DEC-2025-71
PTO/Centre juridique/KB

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20250516-DEC-2025-71-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2025

Publication : 28/05/2025

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT les animations prévues dans le cadre des « Journées Sport Ecole », et notamment l'olympiade permettant de faire découvrir aux enfants différents sports,

CONSIDÉRANT la convention de prêt de fauteuils roulants proposée par l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) La Plaine domicilié 28 Rue du Moulineau à EYSINES (33320), et représenté par Madame PLACIDE Hélène en sa qualité de Provisoire,

Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** la convention de prêt de matériel avec l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) La Plaine pour le prêt de 10 fauteuils roulants du mardi 3 juin 2025 au mardi 10 juin 2025,
- **De prendre en charge** les frais liés au transport aller et retour du matériel ainsi que son assurance pendant toute la durée du prêt.

La dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire,

Brigitte JERAZA

